

CONSEIL  
D'EXPERT

**OLIVIER CAMBRAY**  
EXPERT-COMPTABLE  
ET PRÉSIDENT DU GROUPE  
TRIGONE, ANNEULLIN (NORD)

## Quelles solutions face à la baisse d'activité ?

**LES DIFFICULTÉS** liées à la crise sanitaire se poursuivent. Voici un rappel des aides à disposition des chefs d'entreprise.

**Quels conseils adresser aux dirigeants toujours confrontés à la baisse d'activité ?** Beaucoup ont été touchés par la crise et continuent de l'être. Ils ont pu bénéficier des aides de l'État mises en place au moment du confinement : reports de paiement, chômage partiel, aides financières. Une perfusion qu'il va falloir enlever en essayant de limiter la casse. Les entreprises ont trois leviers : adapter leurs coûts notamment salariaux, restructurer les dettes et trouver des financements complémentaires.

**Comment réduire les coûts salariaux ?** Pour alléger sa masse salariale, la tentation peut être de procéder à des licenciements pour motifs économiques. Pour protéger les emplois, le dispositif d'activité partielle est maintenu. En revanche, à partir du 1<sup>er</sup> novembre, le montant de l'allocation perçue par l'employeur devrait baisser significativement, sauf s'il fait partie des secteurs les plus touchés (restauration, événementiel, culture...). En parallèle, le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) est prévu au moins jusqu'à l'été 2021. Il permet à l'employeur de supporter un reste à charge limité à 15 % sur les salaires. Autre axe : négocier un accord de performance collective faisant renoncer collectivement et temporairement à certains avantages sociaux (13<sup>e</sup> mois, primes diverses...).

**Comment restructurer ses dettes ?** On peut négocier auprès de l'Urssaf un plan d'apurement échelonné des dettes, sous forme de délais de paiement et sur une durée maximale de 36 mois. Il est également envisageable de solliciter une remise de dette partielle sur la période allant du 1<sup>er</sup> février au 31 mai 2020 (uniquement sur les cotisations et contributions patronales). Seules les entreprises de moins de 250 salariés qui ne bénéficient pas d'exonération peuvent être éligibles à ces aides. Elles doivent également justifier d'une baisse d'au moins 50 % de leur chiffre d'affaires par rapport à la même période en 2019.

**Comment trouver d'autres financements ?** Le prêt garanti par l'Etat (PGE) reste la mesure phare et permet d'obtenir jusqu'à 25 % du chiffre d'affaires de l'année précédente, avec un différé de remboursement de 12 mois et un échelonnement des paiements possible jusqu'à 5 ans. Autres pistes : les mesures relais régionales et sectorielles. Il est indispensable de se rapprocher d'organismes tels que la région, la Chambre de commerce et d'industrie et Bpifrance pour connaître l'ensemble des dispositifs régionaux en place.

**PROPOS RECUEILLIS PAR R.D.**

# L'artisanat d'art à l'heure japonaise

Installée au sud d'Orléans (Loiret), la céramiste Sandrine Ghestem pratique une technique de cuisson séculaire importée du Japon.



Le Raku joue sur les variations de températures pour faire craqueler l'émail en surface.

PAR RÉGIS DELANOË

**LE SECTEUR** de l'artisanat d'art se porte plutôt bien. Il a même connu un rebond ces dernières années, avec un nombre d'entreprises passant de 38 460 en 2005 à 51 240 au dernier recensement, en 2017, d'après une enquête de l'Institut supérieur des métiers. Parmi ces sociétés, des céramistes comme Sandrine Ghestem, qui transforment la terre avec passion.

Installée dans son atelier à La Ferté-Saint-Aubin, elle retrace son parcours : « J'ai d'abord appris le métier à Paris avant de déménager dans le Loiret il y a une dizaine d'années. Je travaille la terre depuis vingt-cinq ans en autodidacte. Céramiste est l'un des plus vieux métiers du monde, mais il n'existe pas de diplôme spécifique à la pratique ». Le temps serait, d'après elle, le meilleur des alliés : « La connaissance technique est

**Le chiffre**  
▼  
**25 €**  
le bol à thé traditionnel japonais

difficile à appréhender. Encore récemment, je me suis intéressée à la chimie moléculaire pour essayer de mieux comprendre le jeu des couleurs des émaux en fonction de la cuisson. »

### Une boutique de créateurs à Orléans

La céramiste se distingue de la majorité de ses confrères par une technique de cuisson particulière, dite du Raku. « C'est le nom de son inven-

teur japonais, développe-t-elle. On joue avec les flammes sur les variations de températures pour faire craqueler l'émail en surface. » Grâce à son savoir-faire, Sandrine Ghestem conçoit des objets décoratifs appréciés par une clientèle d'environ 30 à 50 ans et sensibles à l'artisanat. Le produit phare ? Le bol à thé traditionnel japonais chawan, vendu 25 € pièce.

On le retrouve parmi les autres créations de Sandrine Ghestem sur les marchés artisanaux de la région, lors d'expositions et à l'Atelier Ilu d'Orléans (Loiret), une boutique de créateurs qu'elle partage avec trois autres artisans associés.

« Cela fait deux ans que nous l'avons ouverte en centre-ville. Nous accueillons une trentaine de clients par jour et assurons à tour de rôle les permanences. Le panier moyen y est de 25 € pour un chiffre d'affaires mensuel de

4 000 € », détaille-t-elle. Pour diversifier les produits, la boutique présente tous les 4 mois les créations d'une dizaine d'artisans différents. Le créateur est rétribué sur chaque vente par un système de commissions.

Sandrine Ghestem propose occasionnellement des stages ou cours de céramique et de cuisson Raku. Ils sont facturés 30 € les deux heures ou 130 € le forfait de dix heures. Cela complète son chiffre d'affaires qui avoisine les 12 000 € annuels. « A l'avenir, j'aimerais consacrer plus de temps à travailler les émaux. Produire pour produire enlève de l'âme aux créations et le public ne s'y trompe pas ». Un public qui, assure-t-elle, a besoin de voir ses céramiques pour se laisser tenter : « J'ai essayé la vente sur Internet et en marketplace, mais la céramique se regarde avec les mains... Et se façonne avec passion ». ■

« LE PARISIEN LIBÉRÉ »,  
10 boulevard de Grenelle, CS 10817,  
75738 Paris Cedex 15. Tél. : 01.87.39.70.00.  
Société par actions simplifiée.  
**PIERRE LOUETTE**  
Président et directeur de la publication.  
**SOPHIE GOURMELEN**  
Directrice générale déléguée.  
**PRINCIPAL ASSOCIÉ** : Ufipar (LVMH).

**JEAN-MICHEL SALVATOR**  
Directeur des rédactions du « Parisien »  
et d'« Aujourd'hui en France ».  
**Commission paritaire** : N° 0125 C 85979.  
**Rédaction en chef des suppléments** :  
Jean-Louis Picot.  
**Rédaction** : Virginie de Kerautem et Geoffroy  
Majnoni d'Intignano avec Forum News.  
**Editing** : Olivier Bossut.

**Fabrication** : Amandine Charbonnel.  
**Directeur de la publicité RH & Emploi** :  
Muriel Petit. Tél. : 01.87.39.82.82.  
mpetit@lesechosleparisien.fr

**Le Parisien**

**Abonnement Le Parisien** :  
0.811.875.656.  
(Coût d'un appel local)